

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

C( **COMMUNE DE MONTJEAN** ..

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à

la demande d'autorisation unique déposée par  
EDPR FRANCE HOLDING SAS en vue de  
construire et d'exploiter un parc éolien composé de  
5 aérogénérateurs pouvant totaliser une puissance  
maximale de 10,5 MW et d'un poste de livraison sur  
le territoire de la commune de MONTJEAN

VU  
Le commissaire Enquêteur



ENQUÊTE RELATIVE À

la demande d'autorisation unique déposée par  
EDPR FRANCE HOLDING SAS en vue de  
construire et d'exploiter un parc éolien composé de  
5 aérogénérateurs pouvant totaliser une puissance  
maximale de 10,5 MW et d'un poste de livraison sur  
le territoire de la commune de MONTJEAN

-----  
-----  
-----  
-----

En exécution de l'arrêté du 16 octobre 2017, du Préfet de la Charente, je soussigné(e),  
M<sup>r</sup> Roger ORVAIN ai ouvert, ce jour, le présent registre, coté et paraphé  
contenant dix feuillets, pour recevoir, du 8 novembre 2017 au 13 décembre 2017

les -----  
-----  
-----  
-----  
-----

- Mercredi 8 novembre 2017 de 9h à 12h
- Vendredi 17 novembre 2017 de 14h à 17h
- Mercredi 22 novembre 2017 de 14h à 17h
- Samedi 25 novembre 2017 de 9h à 12h
- Mercredi 13 décembre 2017 de 14h à 17h

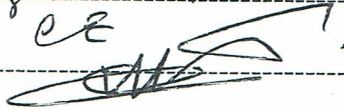
es observations du public.

À MONTJEAN, le 3 Novembre 2017

OR

1<sup>ère</sup> journéele Jeudi 9 Novembre 2017 de 9 heures à 19 heures

1 - Observations de

17 novembre 2017① Inspection d'un Courrier de M et Mme  
BOUCAVOUATfavorable  
ce  
17 novembre 2017② je suis favorable à ce projet  
GAEK la plaine des Marais  
Mme Bonnin Baz17 novembre 2017favorable au projet③ Gouge Serge22 novembre 2017④ Si les centrales nucléaires font peur, si les centrales  
thermiques polluent, si les centrales hydrauliques n'ont  
plus d'eau devant une demande croissante en électricité,  
les éoliennes sont sans aucun doute une des solutions.

OK OK

GACHET Serge



Madame et Monsieur Boulanouar  
La Réchaudie  
16350 Saint Coutant



à Monsieur Roger Orvain, commissaire- enquêteur.

Objet : enquête d'utilité publique concernant le projet de parc éolien sur la commune de Montjean

Monsieur,

Nous regrettons de ne pas pouvoir nous rendre aux permanences que vous tenez, c'est pourquoi nous vous adressons par ce courrier nos observations concernant ce projet.

Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de rechercher des énergies renouvelables et ne sommes pas hostiles par principe à l'éolien.

Cependant comme notre résidence se situe à proximité du parc éolien installé sur les communes de Saint Coutant-Champagne Mouton et Vieux Cerier, nous constatons que les nuisances sonores et visuelles affectent grandement la vie quotidienne des riverains.

Certes la loi française actuelle se contente d'exiger une distance de 500 mètres entre les éoliennes et les habitations, mais cette distance est notoirement insuffisante. Dès 2006 un rapport de l'académie de Médecine préconisait une distance de 1500 mètres. Le 17 Février 2015 un amendement adopté par le Sénat portait la distance à 1000 mètres, cet amendement a été rejeté par l'assemblée nationale. Conscient des **dangers potentiels des infrasons et des basses fréquences**, émis par les éoliennes, pour la santé physique et psychique des riverains proches, le député Marc le Fur a déposé le 10 Mai 2017 une proposition de loi visant à exiger une distance minimale de 1000 mètres. En application du **principe de précaution** inscrit dans la constitution française, on peut espérer que la législation française va évoluer vers une réglementation plus protectrice des riverains, en s'inspirant, par exemple, du Land de Bavière qui a adopté, dès Novembre 2014, une distance d'éloignement minimale des habitations égale à 10 fois la hauteur des éoliennes. Faute de prendre cette précaution on risque de se retrouver, dans quelques années, avec un nouveau scandale sanitaire.

D'autre part la multiplication des implantations d'éoliennes pose un problème **d'aménagement du territoire** et nous trouvons irrationnelle la démarche qui consiste à autoriser l'implantation de parcs les uns après les autres, sans concertation d'ensemble. Aussi en raison du nombre de parcs implantés et du grand nombre de dossiers en instruction pour le Nord-Charente et le sud Vienne, nous pensons qu'un **moratoire** sur les divers projets éoliens devrait être décidé. Il y a, selon nous, nécessité d'une étude approfondie des effets cumulés du développement éolien, d'abord sur le plan humain, mais aussi sur les plans écologique, paysager et patrimonial, pour permettre des décisions démocratiques et des actions concertées.

A cela s'ajoutent **les problèmes que posent les éoliennes à la Défense Nationale.**

Dans un ouvrage paru en Octobre, *Le Vent nous portera*, M. Grandidier, patron du groupe Valorem, qui a déjà implanté plusieurs parcs à proximité de Montjean, montre, cartes à l'appui, que les contraintes militaires et celles liées aux centrales nucléaires se sont multipliées. Elles interdisaient 50,25 % du territoire national en 2016 et ce pourcentage pourrait monter à 86 % dans un proche avenir, en raison du projet d'extension de la zone tampon autour des radars militaires d'un rayon de 30 km (norme actuelle) à 70 km. Evidemment M. Grandidier déplore ce qu'il considère comme la mainmise du Ministère de la Défense sur le développement de l'éolien...

Interrogé en 2016 par le sénateur Philippe Leroy, le ministère de la défense n'en avait d'ailleurs pas fait mystère : « *Les aménagements des espaces d'entraînement et de détection radar ont atteint un niveau de saturation des espaces qui rendra sensiblement plus difficile aux nouveaux projets d'être approuvés.* » Ce qui fait dire à Pierre Muller, président de la commission chantiers techniques à France énergie éolienne, que « *la défense a aujourd'hui droit de vie ou de mort sur les projets éoliens* ».

Le général Pierre Reutter, directeur de la circulation aérienne militaire, qui rend les avis sur les projets éoliens au nom du ministère de la défense, explique : « *Nous n'avons pas de réponses dogmatiques, nous essayons d'accompagner le développement de l'éolien dans un contexte de protection du territoire. Or les éoliennes peuvent constituer un obstacle à la réalisation de nos missions en réduisant notre capacité de détection des menaces voire en les annihilant. Est-ce bien raisonnable aujourd'hui ?* »

Personnellement nous considérons que les impératifs de défense nationale priment, et d'autant plus en ces temps de menace terroriste !

Or Montjean se trouve à vol d'oiseau à moins de 70 km de la base aérienne militaire de Cognac et le nouveau projet éolien de Montjean se situe à proximité du plus grand parc éolien de Charente et à quelques kilomètres de ceux de Salles de Villefagnan et de la Chèvrerie, ce qui constitue un effet de barrière éolienne susceptible de perturber le fonctionnement des radars militaires.

Enfin, il apparaît que ce coin du Nord-Charente constitué de petites communes rurales est en passe de devenir une immense zone industrielle !

L'enjeu de votre décision est grand puisqu'elle concerne l'avenir et l'équilibre même de ce territoire, qui ne doivent pas être sacrifiés à des intérêts à court ou moyen termes.

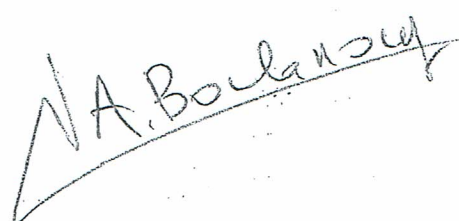
Veillez agréer, monsieur le commissaire-enquêteur, nos salutations respectueuses

A Saint-Coutant le 8 Novembre 2017

Josette BOULANOUAR



Abdelkader BOULANOUAR



17 novembre 2017 (5)

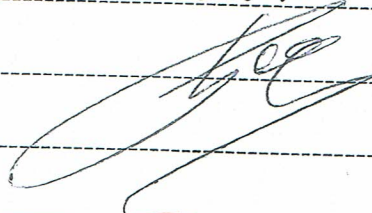
Favorable pour un parc éolien mais attention  
au bruit produit par les pales et les lumières.

THOMAS Myriam



le 25 novembre 2017 (6)

Je dépose ce jour un document d'un page  
au nom de RAVAUD André, BRUNDI Stéphane +  
JUREND Joelle et DURAND Joël  
Ravaud André



le 25 Novembre 2017 (7)

Avis Favorable à l'implantation des éoliennes.

Quand nous voyons ce qui se passe avec les centrales  
nucléaire (Russie) avec encore un nuage qui vient de  
souffler la FRANCE, l'avenir de nos enfants serait beaucoup  
mieux avec les parcs éoliens.

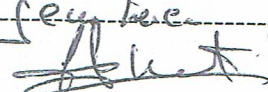
Yme SITEAU



le 25 Novembre 2017 (8)

Avis Favorable ce l'implantation des éoliennes.

- pédition de poste de travail. et renouvellement des  
Energie renouvelable propre.

Chevrot Jean Luc Oh or  


M RAVAUD André

Chez Gillebert

16240 Montjean

6

Madame, Monsieur

La commune de Montjean, un village où il fait bon de vivre, avec son bourg accueillant au milieu d'une belle campagne charentaise. Malheureusement ce tableau n'est plus qu'un rêve, mais pourquoi ?

En effet depuis 2011, Montjean voit arriver de nouveau projet venant défigurer notre paysage.

La LGV qui est venue dégrader notre belle vallée de la Péruse et depuis 2017, avec sa mise en service, nous avons découvert les fortes nuisances sonores, et des tremblements dans le sol qui se répercutent dans les habitations lors du passage d'un train.

Entre temps la commune se voit encercler de parcs éoliens, nous enregistrons cinq parcs à quelques kilomètres de Montjean.

Aujourd'hui, un sixième projet de cinq éoliennes est en gestation à quelques centaines de mètres des premières maisons. En 2015, le conseil municipal de Montjean a rendu un avis défavorable au dépôt de permis de construire en raison de la multiplicité des projets (des parcs éoliens, LGV) et surtout le désaccord de la majorité des riverains qui sont confrontés à toutes ces nuisances et sensibles à l'environnement.

Mesdames, Messieurs les promoteurs, Mesdames, Messieurs les élus, je vous remercie de prendre en compte tous ces éléments, de respecter la décision du conseil municipal. Merci de penser aux habitants, les riverains qui ont économisé tant pour acquérir ou faire construire leur maison et qui aujourd'hui voit leur bien se dévaloriser.

Merci de nous laisser rêver devant le paysage que nous propose cette vallée charentaise.

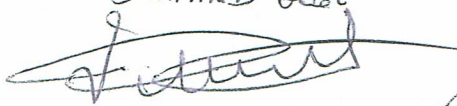
M<sup>r</sup> BRUNO Stéphane



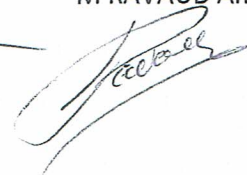
DURAND Joëlle



DURAND Joël



M RAVAUD André



Le 25 novembre 2017

(9)

Il est primordial aujourd'hui de développer les énergies renouvelables, non polluantes, non dangereuses et décentralisées. Je suis favorable au projet du parc éolien sur la commune de Montjean. Je suis très sensible aux questions environnementales. Je suis paysan en agriculture biologique je me chauffe au bois déchiqueté, je produis de l'électricité photovoltaïque. C'est dans cette logique que je soutiens ce projet, et chacun à sa part à faire dans la transition énergétique et écologique nécessaire à notre planète.

Jean-Luc LANGUY



Le 13 décembre 2017 -

(10)

Mention d'un Courrier de Mme LORAN  
Roger SARRIN

Le 13 décembre 2017

(11)

Dépôt d'une lettre d'une page de M. CHAVOUET Jean-Michel

~~Chavouet~~

Le 13 décembre 2017 Dépôt Courrier de M. SARRIN

(12)







27 novembre 2017

Jean Ludlow (Mme)  
3 Chemin du Petit Cordonnier  
Le Mas Broussard  
16450  
St Laurent de Ceris

Pour l'attention du Commissaire-Enquêteur,

Projet eolien: Montjean

M. Orvain R

Je suis contre l'installation des éoliens autour de Montjean pour les raisons suivantes:

- a) Le nombre des éoliennes qui sont prévu pour Nord Charente viennent de détruire notre joli paysage. Nord Charente va payer cher pour l'électricité fourni dans les grandes villes. Je ne suis pas venue d'habiter ici pour être entouré par ces monstres. On va venir un site industriel - c'est trop, trop, envahissant.
- b) Les problèmes de santé qui peuvent arriver avec les éoliennes. J'étais choqué par les témoignages des gens qui habitent déjà à côté des éoliennes vers Champagne Mouton - bruits 24/24, effets stroboscopiques 24/24, infrasons. Il y a des endroits déjà avec les éoliennes ou les gens disent maintenant 'stop', nous savons comment ça passe. Malheureusement des qu'elles sont là, c'est trop tard!
- c) La destruction de nos communes et l'économie rurale jusqu'au moment que les chiffres de tourisme augmentent en Nord Charente. Les touristes viennent pour le paysage, la paix, les randonnées, le calme et le patrimoine architectural - ils ne viennent plus, ni en vacances, ni pour habiter près des champs d'éoliennes. Nord Charente deviendront un désert.
- d) Le pauvreté énergétique des éoliennes par rapport le coût d'installation et le coût de démantèlement. Les éoliennes tournent à 20% et quand elles ne tournent pas c'est le gaz et les centres nucléaire qui prennent le relais - pas du tout une énergie vert! L'huile et les métaux toxiques utiliser pour la construction des éoliennes sont aussi mauvais pour l'environnement. En plus, il y

a les grand socles de ciment pour tenir les éoliennes - plus de hauteur plus de ciment.

- e) Les effets sur la flore et la faune - les rapaces, les oiseaux migrateurs, les autres espèces protégées et les endroits où ils posent énormément de ciment pour les socles, exprès dans une région de type karstique avec la possibilité du blocage de l'eau souterraine.
- f) Les seul bénéficiaires sont les affairistes et les propriétaires du terrain. Si les subventions sont retirer il n'y a plus de projets - comme ça va passer en Allemagne en 2020. C'est nous, les consommateurs, qui paient les subventions dans nos factures d'électricité. On consomme moins, mais les factures montent. L'argent promis pour les villages pris par les éoliens n'arrivent pas dans plusieurs villages - c'est pour remplir les coffres du CDC.
- g) Une baisse de 30% de la valeur du patrimoine immobilier - impossible de vendre les maisons. Nous avons déjà l'évidence à côté de chez nous.

Les projets d'éolien sont en train de nous voler notre belle ruralité et brader notre territoire. Merci pour avoir noter mon opposition aux éoliennes.

Jean Ludlow (Mme)

Monsieur Jean-Michel CHAVOUET  
1 Chez Foret  
16240 Montjean



Monsieur Roger ORVAIN  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Montjean  
16240 Montjean

Montjean le 12 décembre 2017

Objet : Enquête publique pour le projet de parc éolien sur la commune de Montjean au lieu-dit « La Grande Pièce »

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'implantation d'un nouveau parc éolien sur la commune de Montjean est-il nécessaire ? Notre région (Nord Charente, Sud Deux-Sèvres, Sud Vienne) étant déjà bien dotée en éoliennes, je suis opposé à ce projet.

Tout d'abord, ce mitage du paysage est une pollution visuelle dont le seul bénéficiaire est l'investisseur. Pour ce dernier, le prix de rachat imposé à EDF est la garantie d'un profit assuré. Pour EDF, c'est une perte qui est répercutée au consommateur sur la ligne « contribution au service public d'électricité » de sa facture.

Ensuite, la distance imposée entre éolienne et habitation est de 500 mètres contre 1 500 mètres préconisés par l'Académie de médecine (à cause des infrasons). Ma maison est située à 1 400 mètres d'un parc éolien (exploité par Valorem) et je suis incommodé par le bruit émis par ces aérogénérateurs. Dans ce nouveau projet, l'éolienne la plus proche est à 900 mètres de mon domicile.

En considération de ces motifs, je vous saurai gré, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir donner un avis défavorable à ce projet.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chavouet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Mr & Mme COLSY Francis  
3 chez sicaud  
16240 Montjean

chez sicaud le 13 déc 2017

à

12

Projet éolien Montjean  
plaine de chez sicaud

Monsieur, Madame

En tant que propriétaire sur la commune de Montjean et résidant le lieu dit « chez sicaud » je suis contre ce projet qui nous apportera des nuisances industrielle :

- Distances réglementaires impossible à respecter vers forêts et habitations .
- Impact considérable sur la dévaluation de notre patrimoine .
- Pollution visuelle, éclairage nocturne qui peut causer des accidents .
- Projet refusé par le conseil municipal .
- Bruit souvent incessant et répété pouvant être néfaste sur la santé .

Nous avons fait le choix de vivre à la campagne pour une vie meilleure et tranquille, pourrions nous avoir au moins ce respect !!!

F COLSY



le 13 décembre 2017:

13

Le territoire est saturé d'édiennes. On se détend en prétendant faire du bien. Et on est l'Etat ?

Qu'est l'avis de la BREAL ? L'Etat est aux abonnés absents.

G. BERTHU

G. BERTHU  
Loupé

J. BERTHU

Marie-Claude BERTHU  
Loupé

le 13 Décembre 2017

14

Suite au précédent projet et ses nuisances sonores je pense qu'il y a suffisamment d'édiennes dans le secteur, nos biens immobiliers perdent de la valeur. Entre édiennes et LGV notre campagne sera aussi bruyante qu'une ville.

Philippe Monnet

MONNET J. Philippe

RAYOLLE 16240 MONTJEAN

Mme JE MOEUV Mireille  
16240 Eheil Robier

15

A noter que sur notre village au nord Charente la prise de connaissance du dossier via internet et la préfecture est impossible en raison de la faiblesse des réseaux.

Pas d'avis d'opposabilité au projet.  
Mm ramols -

Ch 04

Le 13 décembre 2017

Dépot d'un courrier manuscrit

(11)

*[Signature]*

Le 15 décembre 2017

Dépot d'un courrier de 3 pages et de annexes

(17)

*[Signature]*

Registre clos le 13 décembre 2017 à 17<sup>h</sup>00  
17 observations

Roger Savarin  
Commissaire-enquêteur

*[Signature]*

16

OBJET: Projet éolien de MONTJEAN.

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Notre association et son groupe de réflexion "paysages en péril" acceptent les énergies renouvelables, mais pas n'importe quoi, ni n'importe où, ni n'importe comment. Aujourd'hui, nous tenons à vous exprimer nos préoccupations et nos inquiétudes suscitées par l'implantation prochaine d'un parc éolien à MONTJEAN pour lequel une enquête publique est ouverte. Breuve au sein d'un territoire hyper rural" bien mal en point, sur un site remarquable par son paysage, par son patrimoine bâti et par son exceptionnelle biodiversité, ce projet avec ses cinq aérogénérateurs géants ne peut pas s'imposer sans créer de dommages environnementaux, économiques et sociaux. C'est l'objet d'une seconde partie de ce document, nous faisons auparavant le bilan de l'énergie éolienne dans notre pays.

## I. L'énergie éolienne en France. Bilan.

Bâtie sur la volonté de certains Français de sortir du nucléaire "Tout, sauf..." et fondée sur le mythe du vent, une énergie méfaisable et gratuite, la fibre éolienne s'est imposée comme la pièce maîtresse de notre transition énergétique.

Produire grâce au vent n'est pas nouveau, mais à quel prix ? Les Français se sont laissés fasciner par le mirage de cette énergie renouvelable, mais dont hélas les avantages promis reculent avec le temps qui passe. Aujourd'hui, notre presse nationale, qu'elle soit économique ou générale, se déchaîne sur l'éolien ("Chronique d'une catastrophe", "Le vent et l'argent du vent", "L'écoquais éolienne", "10 milliards pour rien", ...). Citons aussi le constat accablant du quotidien de l'écologie REPORTÈRE qui a réalisé une enquête approfondie sur la filière française éolienne avec les conclusions réalistes suivantes: "Les soucis écologiques posent finalement bien peu, les objectifs de consommations réduites semblent bien lointains et les problèmes posés par la technologie éolienne restent au second plan".

Monsieur HULOT a eu, il y a peu, le courage d'annoncer qu'il fallait encore se satisfaire du nucléaire pour plusieurs années, les énergies renouvelables ne pouvant encore se substituer réellement aux énergies fossiles et au nucléaire. Il faut regretter qu'il ne se soit pas plus confié, et il en mesure de prendre les mêmes dispositions que le Ministre de l'énergie du Royaume-Uni qui, en octobre 2012, a déclaré l'arrêt du programme éolien terrestre de son pays "Il est temps de mettre un terme à ce dilemme environnemental et économique" avait-il alors déclaré.

Alors pourquoi ce déchainement médiatique et un revirement d'une partie de l'opinion en France?

Au fur et à mesure que l'on implantait des aérogénérateurs, il est apparu que subrepticement (sans information) on était en train d'installer une structure nouvelle et démesurée qui ne pouvait se contenter de l'existant. Elle est aujourd'hui d'un coût de plus de 20 milliards (soit 2 EPR) et elle coûte chaque



année, avec des dépenses de consommation, pour son entretien 5,6 milliards d'euros. Son empreinte environnementale est immense, sans commune mesure avec celle du nucléaire et ses 19 sites, car elle s'étend sur de vastes surfaces rurales, elle impose l'enfoncement de milliers de tonnes de béton et l'installation d'un réseau électrique de plusieurs milliers de <sup>hilo</sup> mètres. Trop de paysages ont aujourd'hui défigurés et leur biodiversité mise à mal. De surcroît, la révélation fréquente de malversations financières, assorties de corruption et de fraude illégales d'intérêts, n'a pas grandi l'image de professionnels et des politiques associés à cette œuvre.

En conclusion, nous nous réjouissons que le scandale eolien affaraisé en pleine lumière et nous souhaitons que des moyens d'encadrement soient mis en place à l'égard de cette filière énergétique. Cette dernière, devenue tabou, doit être débattue sereinement avec les véritables chiffres sur la table : quelle production réelle d'électricité ? A quel coût ? Combien d'emplois créés ? Et si cette filière ne répond pas à nos besoins et ne fonctionne pas vraiment, à quoi bon engourdir tant d'argent et saccager nos paysages et nos territoires ?

## II. Le projet éolien de PONT JEAN - Bilan

AU CREDIT de ce projet, nous ne voyons que des avantages financiers :

- des recettes pour les collectivités locales et pour les propriétaires fonciers
- mais aussi, une "coquette manne financière" au profit de spéculateurs avisés.

A SON DEBIT, nous prenons en considération :

- des doutes sur la productivité réelle de cette installation dans une région faiblement ventée où l'on constate que les installations voisines ont un

rendement inférieur à 20%.

- l'instauration de nuisances visuelles et sonores conséquentes, ainsi que des atteintes graves à l'environnement et aux paysages. Implantés sur un lieu au relief uniforme, parsemé de dolines et d'actérites et recouvert de bois au nord, les cinq aérogénérateurs par leur taille ne peuvent s'intégrer au site qu'ils envahissent. Il faut regretter l'absence d'observations de la part de la DREAL car par son expertise, ce service technique nous aurait apporté une appréciation juste et objective de l'impact de ce nouveau parc. Notre confiance à l'égard des documents présentés par le promoteur est toute relative : les mesures réalisées sur le terrain ont été confiées à des sociétés sous-traitantes qui tiennent elles-mêmes une part importante de leurs revenus des développements éoliens. Peut-être ~~ont~~ ils mis en lumière les forts enjeux de cette implantation, il n'en demeure pas moins qu'à travers des photo-montages officiels, les mesures sources révélées, certains oublis "volontaires" ont pu jusqu'à devenir faibles les enjeux précités. A cet égard, le dossier préparé par l'association Grand Vent Palade apporte sur ce projet un regard plus juste et plus conforme à la réalité.

- les conséquences critiques dans les domaines économique et social - le territoire, lieu d'implantation de la commune de Nortjean a depuis plusieurs années perdu son caractère rural pour céder la place à de l'hyperurbanité. Il accumule aujourd'hui un entassement "d'handicaps naturels ou créés" avec de faibles ressources financières, la disparition de services publics de santé et d'éducation et surtout la faible densité de sa population. Selon l'INSEE, NORTJEAN a perdu en 40 ans un quart de sa population. Pour notre information, l'hyperurbanité

a fait l'objet d'un rapport en 2014 très documenté établi par le résident-  
maire de PENDE, Mr Alain BERTRAND. Face à cette fatalité, l'hyperactivité,  
plusieurs économistes recommandent l'activation du tourisme pour sortir de ce piège. Nos  
voisins du Périgord ont bien compris l'intérêt de cette démarche en bloquant jusqu'à  
ce jour toute implantation d'aérogénérateurs, conscients que l'éolien "tue" le tourisme.

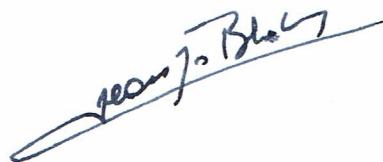
- des conditions de climatiquement dures et venteuses qui pourraient  
occidner dans quelques années l'arrivée de friches et de masures.

En conclusion, au niveau local, ce projet éolien se présente avec un  
bilan défavorable et même néfaste pour un territoire déjà bien mal en point. Nous  
pourrions "l'approuver" dans la mesure où quelques aérogénérateurs de plus, dans  
un territoire déjà saturé de ces engins, ne changeront pas grand chose. <sup>Cependant</sup> Nous  
nous opposons à ce projet car il y a peut-être encore "quelque chose" à sauver" à  
PONT JEAN et en nous associant ainsi à la démarche volontaire de son conseil  
municipal

Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous vous remercions à l'avance de  
l'attention que vous voudrez bien porter à notre courrier et nous vous remercions de  
l'annonce au registre de l'enquête publique.

Nous espérons que les défenseurs du patrimoine et de nos territoires  
trouveront auprès de vous l'appui indispensable pour la préservation du site de PONT JEAN,  
lien attachant du Comfoblantais.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire, à notre sincère  
considération



Jean-Yves BLANDIN  
jy.blandin16@gmail.com

**Bernard GEOFFROY**

*Diplômé Supérieur du notariat (DESSN)*

*Diplômé d'Etudes Approfondies en Droit Rural*

Juriste-Conseil Indépendant – SIRET 383 094 729 00027

1 Sicaud – Le Paradis

**16240 MONTJEAN**

Tél 06 31 74 16 34 *nouvelle adresse mail* : [bgeoffroy.conseil@gmail.com](mailto:bgeoffroy.conseil@gmail.com)

TVA intracommunautaire : FR OH 383094729

17

Le 12 Décembre 2017

**Monsieur le Commissaire Enquêteur**

Projet d'un parc éolien sur Montjean

Remis en mains propres à la mairie le 13/12/2017

Objet : Observations à joindre à l'enquête en cours

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'habite ce village depuis toujours, ma famille y est implantée depuis plusieurs générations et depuis mon mariage nous habitons le petit hameau dénommé Chez Sicaud au numéro 1. J'ai été notaire à RUFFEC en travaillant au départ avec mon père depuis 1975 et j'ai fait trois mandats au conseiller municipal à Montjean.

Avec mon épouse signataire de cette lettre nous vous exprimons dans un premier temps à titre personnel **notre ferme opposition au projet d'implanter cinq nouvelles éoliennes en limite** du village de Montjean et tout particulièrement de notre hameau chez Sicaud (éolienne N°3).

**Les raisons :**

1°) Du lieu même de chez Sicaud sur la route de Montjean à Lorigné nous pouvons compter **18 éoliennes** assez proches qui figurent sur le plan ci-joint qui résulte de votre dossier (6 x 3 en service en rouge).

Quand on regarde ce même document mentionnant les projets en cours d'instruction, ceux à l'étude, les autorisés, ceux ayant fait l'objet d'une délibération défavorable des élus ou enfin ceux refusés nous constatons que notre région du Nord Charente comporte ou est envisagé un nombre très important d'éoliennes alors que d'autres régions notamment en gironde n'en ont pas. ? ?

Que l'on ne vienne pas nous dire que nous n'avons d'éolien dans notre région et encore ce n'est rien si tous les projets devaient se réaliser et pourquoi une telle discrimination entre les régions ?

2°) **L'implantation envisagée est inacceptable** car si l'on en croit les plans figurant au dossier, les trois premières se situent à **530 et 540 m des habitations. C'est une aberration surtout quand on sait les nuisances d'une telle proximité.**

Le communiqué ci-joint de l'Académie de Médecine sur le « *Retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme* » stipule notamment :

*« le seul risque actuellement vraisemblable pour les populations est celui du traumatisme sonore chronique...dont l'impact dépend directement de la distance séparant l'éolienne des lieux de vie des populations riveraines »*

Dans l'attente du résultat d'une enquête épidémiologique, l'Académie recommande aux pouvoirs publics :

*« A titre conservatoire que soit suspendue la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1 500 m des habitations,.....pour tenir compte des nuisances sonores très particulières qu'elles induisent.*

f

Par ailleurs dans des pays voisins, Allemagne, Pologne, la distance d'implantation de ce type d'éolienne doit être supérieure ou égale à **10 fois la hauteur de l'éolienne** (pale comprise)... et nous en sommes très loin. Il doit bien y avoir une raison....

**Il est évident que l'implantation prévue ne respecte pas ces préconisations avec les nuisances sonores et autres qui vont en découler et la limite de 500 m actuellement en vigueur résulte du lobbying des promoteurs qui n'ont rien à faire des nuisances pourtant reconnues que subiront les riverains (Cf les rapports maintenant nombreux des nuisances des implantations comprises entre 500 et 1000 m des habitations).**

Ces raisons me sembleraient déjà suffisantes pour que le projet proposé ne voit pas le jour.

3°) Le village de Montjean est déjà **largement impacté par la nuisance sonore de la LGV** (une pétition dans le village a été signée) et il suffit de lire la presse pour constater au moins en Charente que les riverains de cette nouvelle ligne constatent que les nuisances sonores des trains sont bien supérieures à ce qui avait été dit lors du projet.

Maintenant que la ligne fonctionne il n'est plus possible de limiter réellement le bruit des trains (les travaux seraient gigantesques tout en restant aléatoires et il n'y a déjà plus assez d'argent pour boucler définitivement ce qui était prévu pour cette ligne.....)

Quand le vent est au Nord ou à l'Est donc en direction du village, le bruit est impressionnant et nous pouvons malheureusement distingué s'il y a une ou deux rames etc.....

Si le village devait avoir à l'Ouest les cinq éoliennes prévues cela voudrait dire que quelque soit la direction du vent nous serions assurés de devoir supporter toujours du bruit qui à la longue devient très fatigant et dérangeant.

C'est la raison pour laquelle les élus de la Communauté de communes Val de Charente (ce qui représente un nombre important de communes) se sont prononcés contre ce projet (CL du 1/12/2017) en solidarité avec notre commune.

#### 4°) **La perte de valeur de notre immobilier :**

Il n'est pas nécessaire d'être notaire comme je l'ai été encore dernièrement pour dire et comprendre que l'implantation de ces cinq éoliennes **si proches des habitations**, en raison des nuisances qui en découleraient **contribuera largement à la perte de valeur de notre immobilier.**

Qui voudra investir demain dans des maisons situées entre la ligne LGV et une barre de cinq éoliennes **rasant le village ? ?**

La perte de tranquillité est déjà largement entamée par la LGV quand les trains passent il n'y a pas besoin d'y ajouter le bruit lancinant et quasi permanent des pales pour qu' alors nous soyons assurés d'avoir perdu **une grande partie de la valeur de nos biens qui n'intéresseront plus personne.**

5°) **Enfin rien ne prouve aujourd'hui la pertinence de cette production d'électricité** parce qu'elle est aléatoire (dépend du vent), qu'elle n'est pas stockable ce qui fait que son utilisation est problématique et il suffit de voir les communiqués qui sont publiés par les syndicats d'EDF ou par des personnes qualifiées et responsables pour comprendre que l'éolien risque d'être tout simplement un scandale financier promu par nos gouvernants pour faire « écologiquement bien ».

Cela fait l'affaire des promoteurs, recycle peut-être de l'argent dont l'origine serait à vérifier notamment pour le financement des premières études....

D'autre part, des parcs éoliens sont aujourd'hui abandonnés et laissés à l'abandon dans de nombreux pays et le résultat est désolant pour le paysage. Pourquoi sont-ils abandonnés ? ?

Quand les éoliennes seront implantées même si elles ne sont pas rentables ou bien utilisables en raison de leur mode de fonctionnement, nous devons les supporter et il sera trop tard pour le regretter.

Que l'on nous démontre d'abord leur réelle utilité et pérennité pour contrebalancer les inconvénients qui sont certains (bruits, impact sur le paysage etc...) qu'elles procurent pour les riverains.

4

**6°) L'attrait financier pour la commune :**

Ce dernier argument provient d'un ancien élu : je sais les difficultés financières de plus en plus grandes que connaissent les communes pour fonctionner et il est tentant de vouloir bénéficier de cette « manne » mais c'est un poison :

- D'une part, si je ne me trompe pas, cet argent que toucherait la commune ne peut servir qu'à limiter l'impact des éoliennes ? ? ? et non pas à être utilisé pour le fonctionnement de la commune.
- D'autre part, à long terme, l'implantation des éoliennes induiront des conséquences bien plus négatives sur la tranquillité des riverains, la valeur de l'immobilier, et donc la vie même et le développement de la commune que les quelques milliers d'euros qui auront pu être encaissés.

**Si ce ne sont pas des raisons factuelles de s'opposer au projet, à quoi peut servir l'enquête dite publique.**

Je reviens sur le terme « dite publique » car je viens de constater qu'un nombre important de villageois qui s'opposent à l'implantation des éoliennes, pour diverses raisons faciles à comprendre n'ont pas fait la démarche de venir le dire ou l'écrire lors des jours d'ouverture de l'enquête publique.

Compte tenu de l'importance de l'enjeu avec les conséquences très nuisibles de ce projet, je vais demander à Madame le Maire et à son conseil municipal de soumettre ce projet à l'approbation de la population car nous ne sommes pas très nombreux et ce n'est pas difficile.

Si le conseil refuse, ce sera dommage, alors il faudra faire circuler une pétition informant la population des risques que ferait courir ce projet ce qui permettrait au conseil d'avoir l'avis de la population avant de s'exprimer à son tour sur le projet.

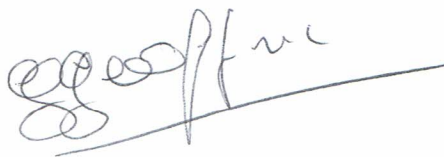
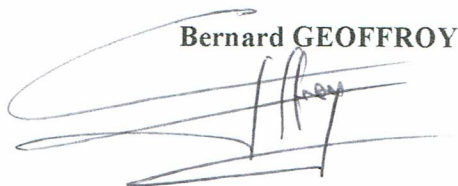
C'est parce que je suis convaincu que ce projet est néfaste pour notre commune que l'enjeu est trop grave que j'entreprends ces démarches car « après » il sera trop tard et personne ne viendra nous plaindre et surtout enlever les éoliennes.

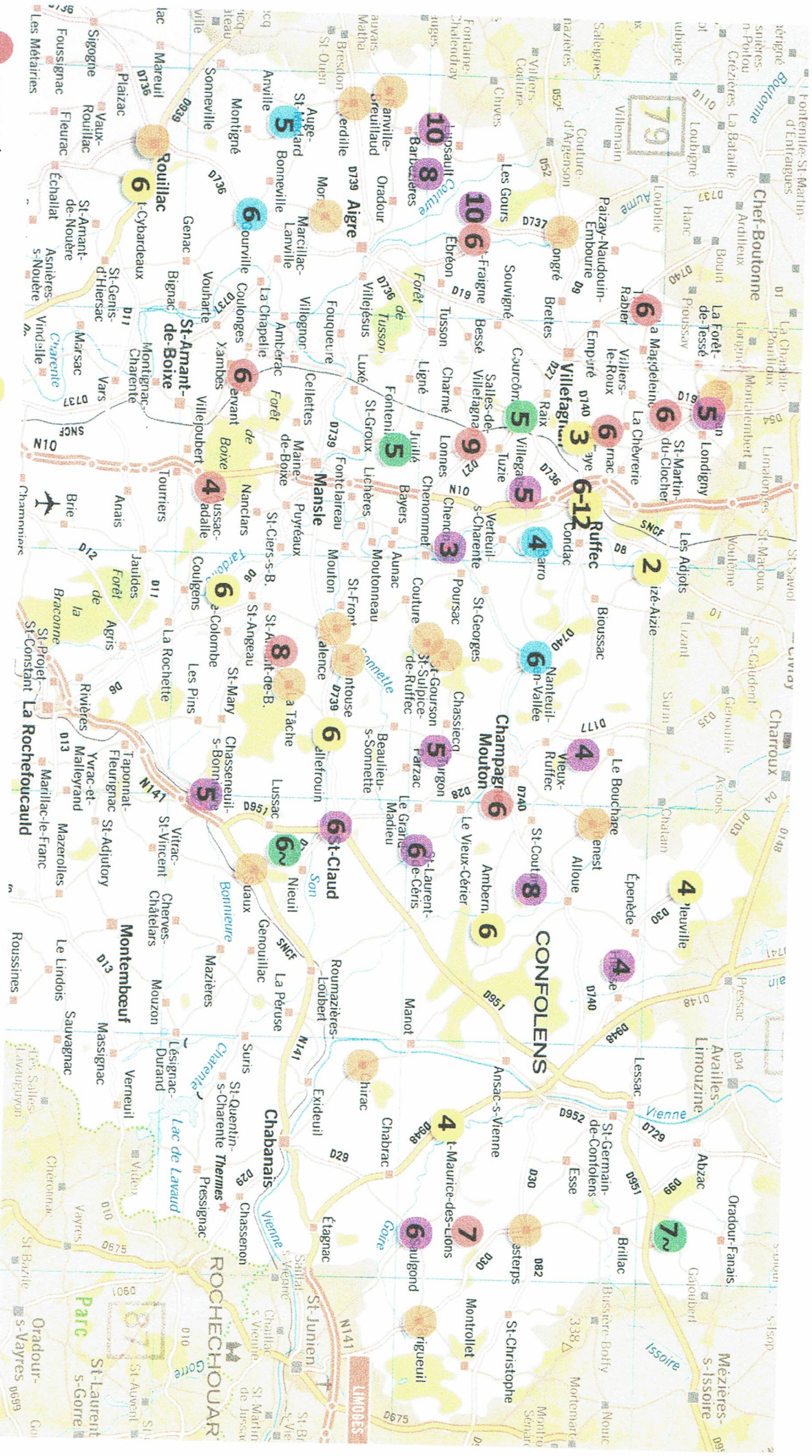
J'adresse une copie de cette lettre à Madame le Maire avec laquelle je vais prendre rendez-vous.

Vous voudrez bien consigner la totalité de cette lettre dans vos observations.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Bernard GEOFFROY**





en service

en cours d'instruction

projet à l'étude

refusé

délibération défavorable des élus

autorisé / devant les tribunaux : ~ / en construction : \*\*

24 janvier 2017

Matika Bahoui